



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL DE SEINE - CM/18/150

Le Conseil Municipal est informé que le Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine a proposé par délibération du 08 octobre 2018 de modifier ses statuts afin de les mettre à jour notamment sur les répartitions financières et les conditions d'adhésion et de retrait.

En application de l'article L 5211-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune dispose pour se prononcer sur la modification envisagée, d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de chacune des communes membres de la délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération du 08 octobre 2018 du Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine,

VU le courrier du Président du Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine.

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

